



## AVIS DE COURSE

### 2ème Open Cup Flotte Collective Dériveurs

Grade 4

### Régates en Flotte Collective

13 - 14 mai 2017

Club Nautique de Viry Chatillon

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (R.C.V.)*
- 1.2. les règlements fédéraux.
- 1.3. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisée en annexe <<Prescriptions>> si nécessaire.

#### 2. PUBLICITE (DP)

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

[http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV\\_2013\\_2016/Code\\_Publicite.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV_2013_2016/Code_Publicite.pdf)

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1. La régata est une régata de flotte collective en double et solitaire où les **Lasers Vago**, **RS Feva** et **Open Bic** sont fournis par l'organisation.
- 3.2. **L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits** par rapport au nombre de bateaux mis à disposition. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera retenu avec mise en place d'une liste d'attente.
- 3.3. Sont admis pour **Les Rs Féva** et **Open Bic** les coureurs âgés de 8 ans jusqu'à 15 ans inclus. L'âge de référence est celui au 31 décembre de l'année civile en cours (année de l'épreuve).
- 3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de l'inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention **compétition** valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
  - ou leur licence ClubFFVoile mention **adhésion** ou **pratique** accompagnée d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - une autorisation parentale pour les mineurs.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**3.5.** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux 5 millions d'Euros.
- un certificat médical de non contradiction à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

**4.1.** Les droits requis sont les suivants (prêt du bateau et repas des coureurs):

Classe	Montant	Date limite d'inscription	
<b>Laser Vago – RS féva</b>	80 euros par équipage	5 mai 2017	Repas coureur Compris
	100 euros par équipage	6 au 13 mai 2017	Repas coureur Compris
<b>Open Bic</b>	40 euros par coureur	5 mai 2017	Repas coureur Compris
	50 euros par coureur	6 au 13 mai 2017	Repas coureur Compris

**4.2.** Une caution de 150 € sera demandée par l'organisateur pour la mise à disposition des bateaux pour la compétition.

**4.3.** La Régate pourra se dérouler en groupes ou en poules en fonction du nombre d'inscrits

#### 5. PROGRAMME

<b>Samedi 13 mai 2017</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Confirmation des Inscriptions et préparation des bateaux. Constitution des poules/groupes si nécessaire</b>
	<b>13h</b>	<b>Briefing - Tirage au sort des Bateaux</b>
	<b>13h30</b>	<b>Mise à disposition du Comité de Course</b>
	<b>19h</b>	<b>Accueil des Participants au Club House - Pot d'accueil</b>
	<b>19h45</b>	<b>Repas Coureur au Club House</b>
<b>Dimanche 14 mai 2017</b>	<b>9h</b>	<b>Briefing et Tirage au sort des Bateaux</b>
	<b>9h30</b>	<b>Suite des Qualifications et Finales Rond Or et Argent</b>
	<b>Après les courses</b>	<b>Classements - Remise des Prix</b>

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale au Club House du CNV.

#### 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Un arbitrage semi directe sur l'eau pourra être mis en place et détaillé dans les Instructions de Course. La règle 44.1 sera modifiée.

#### 9. CLASSEMENT

9.1. 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2. (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Lors de la phase finale, le classement d'un bateau sera le total de toutes les courses.

## 10. COMMUNICATION RADIO (dP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Chaque participant recevra un souvenir et le premier équipage féminin sera récompensé.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Hébergements

Emplacements sur site du club pour tentes et camping-cars. Il est également possible d'apporter son lit de camp et de dormir dans les installations du club.

Hôtel Ibis Budget: 08.92.68.31.96      Hôtel Kyriad 01.69.45.88.50

Comfort Hôtel du Lac : 01.69.05.93.00      Hôtel Campanile (sur RN7) :01.57.32.38.96

☎:01.69.25.81.71    💻: [viryvoile@free.fr](mailto:viryvoile@free.fr) Site Internet : [www.viryvoile.fr](http://www.viryvoile.fr)

### ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : **CNV, plan d'eau de Viry Chatillon, 7 rue du Général de Gaulle – 91170 Viry Chatillon .**

## Plan d'Accès

### Vous Venez de PARIS

En venant de Paris, prendre l'autoroute A6 direction Lyon, sortie Viry Chatillon (usine f1 Renault). Prendre direction Viry Centre.

Passer devant le Leclerc (souterrain).

Tout droit jusqu'à la gare de Viry et au feu tournez à droite.

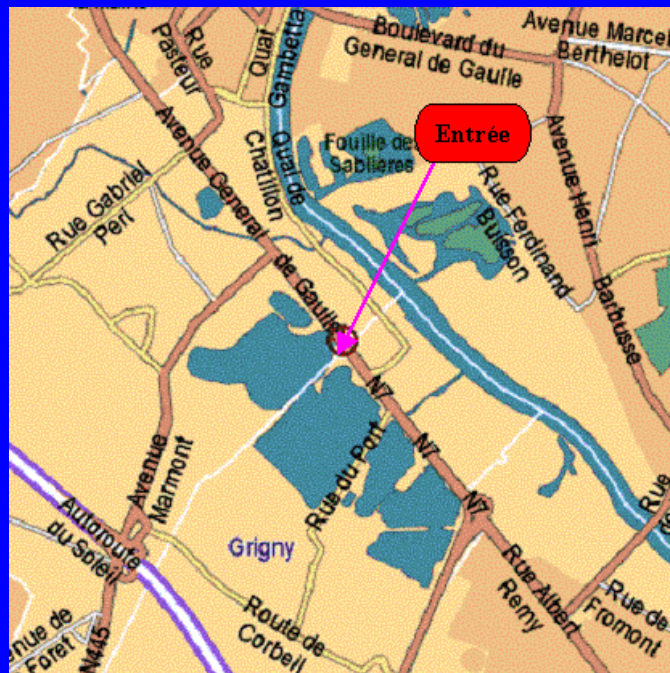
Vous trouverez l'entrée du Club Nautique sur la nationale 7.

### Vous Venez de PROVINCE

En venant de Province, prendre l'Autoroute A6 en direction de Paris.

Sortie Grigny / Viry, prendre direction Viry Chatillon Nationale 7.

Remonter la nationale 7 vers Paris, passer devant le plan d'eau, aller jusqu'au prochain feu et faire demi tour.



### Annexe Prescriptions

#### Prescriptions of the Fédération Française de Voile to the Racing Rules of Sailing 2013-2016 translated for foreign competitors

##### RRS 64.3 FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

##### RRS 67 FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

##### RRS 70.5 FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

##### RRS 78 FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

##### RRS 86.3 FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

##### RRS 88 FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

##### RRS 91 FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

##### APPENDIX R FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)